

*Olympiques spéciaux*  
*Special Olympics*  
Québec



# Plan de retour au jeu- Olympiques spéciaux Québec

Phase 2 – 1er octobre au 15 novembre 2020



## Table des matières

<b>Retour au jeu : Introduction</b> .....	3
Objectif.....	4
<b>La COVID-19</b> .....	5
La transmission.....	5
Symptômes de la COVID-19 .....	6
Variables à contrôler .....	6
Lignes directrices pour la gestion de la COVID-19 .....	7
<b>Participants</b> .....	8
Participants vulnérables - athlètes ayant une déficience intellectuelle .....	8
Santé des participants .....	11
<b>Faire du sport en toute sécurité</b> .....	11
<b>Programmation sportive</b> .....	15
Compétition.....	16
<b>Engagements d’Olympiques spéciaux Québec</b> .....	16
Éducation et formation.....	17
Communications.....	17
<b>Protocoles</b> .....	18
Procédure avant le premier entraînement .....	18
1. Intérêt des reprises des activités.....	18
2. Inscription .....	18
3. Formulaires .....	18
4. Explication aux athlètes.....	18
5. Formation des bénévoles et entraîneurs.....	18
Procédure à chaque entraînement.....	19
Suivi des présences et détection des symptômes.....	19
Étapes à suivre à l’entraînement .....	19
Procédure à suivre en cas de détection des symptômes.....	20
Procédures en situation d’identification de cas positifs.....	20
<b>Situation d’urgence</b> .....	22
Premiers soins.....	22
<b>Assurances</b> .....	23
<b>Annexes</b> .....	24



Annexe A : Rôle du responsable de la sécurité.....	24
Annexe B : Protocoles d'Olympiques spéciaux Québec pour les programmes.....	25
Recommandations d'Olympiques spéciaux Canada concernant les activités.....	26
Annexe C : Protocoles sports intérieurs.....	33
Consignes générales :.....	33
Consignes spécifiques : .....	34
Athlétisme .....	34
Balle Molle .....	34
Basketball .....	34
Boccia .....	35
Curling .....	35
Dynamophilie.....	36
Golf.....	36
Gymnastique rythmique .....	36
Hockey intérieur.....	37
Natation.....	37
Patinage artistique.....	38
Patinage de vitesse .....	38
Quilles.....	38
Soccer .....	39
Annexe D : Liste de contrôle du responsable de la sécurité .....	40
Annexe E : Déclaration et entente relatives à la covid-19 .....	41
Annexe F : Protocole d'accueil et registre des présences pour les activités d'Olympiques spéciaux Canada .....	43
Annexe G : Formulaire de consentement et de renonciation pour la participation et d'exclusion des supports promotionnels .....	46
Annexe H : Points à expliquer aux athlètes avant la reprise des sessions d'entraînement.....	52
Annexe I: Ressources .....	55



## Retour au jeu : Introduction

---

Le sport et l'activité physique jouent un rôle important dans le bien-être physique, psychologique et émotif des athlètes d'Olympiques spéciaux Québec. Pour ces raisons, nous sommes tous impatients de reprendre les activités sportives. Cependant, la santé et la sécurité de tous les participants et de la communauté dans son ensemble doivent demeurer prioritaires.

Ce plan de retour au jeu s'inspire des directives de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), des plans spécifiques aux sports des fédérations sportives québécoises, des lignes directrices d'Olympiques spéciaux Canada, ainsi que des recommandations d'Olympiques spéciaux international.

Olympiques spéciaux Québec permettra la relance de quelques sports à la fois, surveillant attentivement la situation au Québec. Veuillez noter que nous pourrions potentiellement relancer certains sports dans certaines régions et prendre la décision de suspendre leur pratique de nouveau, ou encore, de modifier le protocole, selon l'évolution de la pandémie. Nous devons demeurer flexibles, afin de nous conformer aux directives de l'INSPQ.

Veuillez noter les définitions suivantes, utilisées dans le présent document:

- Le « programme » est défini comme toute activité organisée ou facilitée par Olympiques spéciaux Québec (OSQ), par une section locale sanctionnée par OSQ, ou par un club sportif membre d'OSQ.
- Le « bénévole » est défini comme tout bénévole administratif, bénévole de programme ou entraîneur inscrit à ce titre auprès d'Olympiques spéciaux Québec.
- L' « athlète » est défini comme tout participant à un programme d'OSQ, y compris Enfant actif (Active Start), S'amuser grâce au sport (FUNDamentals), Leadership des athlètes (Athlete Leadership), Athlètes en santé (Healthy Athletes) et programmes virtuels.
- Le « tuteur légal » est défini comme toute personne ayant la responsabilité d'un athlète, qu'il soit responsable de famille d'accueil, tuteur ou parent.
- Le « participant » est défini comme toute personne qui participe à un programme d'OSQ, y compris les bénévoles et les athlètes.

Veuillez [cliquer ici](#) pour consulter les informations émises par la santé publique du Québec concernant la reprise des activités physiques et sportives, individuelles et en équipe, à l'intérieur et à l'extérieur ainsi que les règles sanitaires à respecter.



## Objectif

Ce plan vise à soutenir les bénévoles, les athlètes, les tuteurs légaux et le personnel d'Olympiques spéciaux Québec (OSQ) dans la reprise des activités d'Olympiques spéciaux Québec. Le plan de retour au jeu d'OSQ contient des informations détaillées concernant les attentes, les informations et les ressources qui peuvent soutenir la prise de décision et la communication au sein de nos programmes, de nos sections locales, de nos clubs sportifs, ainsi que des clubs sportifs composés d'athlètes OSQ affiliés à des clubs sportifs génériques.

Les directives de la santé publique du Québec aux fédérations sportives stipulent que les activités sportives organisées peuvent reprendre, à condition que les mesures suivantes soient appliquées en tout temps lors des sessions d'entraînement :

- S'assurer, en tout temps, de l'application de la distanciation physique de 2 m entre chaque participant;
- S'assurer que les mesures d'hygiène avancées, telles que le lavage et la désinfection des mains sont prévues et accessibles;
- Éviter, dans la mesure du possible, tout contact entre participants;

Notre plan a été élaboré sur la base d'une évaluation des risques potentiels auxquels notre organisation peut être confrontée. Notre organisation formera et observera les bénévoles qui seront engagés dans le retour au jeu pour s'assurer que les mesures appropriées sont appliquées. Différentes méthodes de communication, y compris la signalisation et les consignes verbales répétées, seront utilisées. Les risques potentiels seront réévalués et les plans mis à jour au besoin.

Olympiques spéciaux Québec surveillera et évaluera les progrès du retour au jeu. Cela comprendra, sans s'y limiter, des visites aux sites d'entraînement, afin de s'assurer que les consignes incluses dans le plan de retour au jeu sont respectées et que les activités se déroulent de manière sécuritaire, en conformité avec les recommandations de la santé publique du Québec.

## La COVID-19

### La transmission

La COVID-19 est transmise par des gouttelettes expulsées lorsqu'une personne tousse ou éternue, mais peut également survenir lorsque quelqu'un parle à proximité immédiate d'une autre personne. Le virus contenu dans ces gouttelettes peut pénétrer dans le corps d'une autre personne lorsque celle-ci aspire les gouttelettes ou lorsque les gouttelettes entrent en contact avec les yeux, le nez ou la gorge de cette personne. C'est ce que l'on appelle la transmission « par gouttelettes » et c'est ce qui est considéré comme le principal vecteur de transmission de la COVID-19.

La COVID-19 peut également être transmise par des gouttelettes qui se trouvent dans l'environnement, lorsque quelqu'un touche une surface contaminée, puis touche son visage sans se nettoyer les mains. Le virus n'entre pas à l'intérieur de l'organisme par la peau. Il pénètre par les muqueuses des yeux, du nez ou de la bouche, lorsque la personne touche son visage. Puisque les êtres humains touchent souvent leur visage tout au long de la journée (beaucoup plus qu'ils ne le pensent), le lavage régulier et/ou la désinfection régulière des mains sont très importants pour minimiser la transmission du virus.

La transmission du virus semble plus importante dans un environnement intérieur. En revanche, la transmission semble moins importante dans un environnement extérieur où la distanciation physique de 2 m est plus facile. Cependant, dans le contexte du sport, des risques existent même à l'extérieur, en raison des surfaces et des objets qui sont partagés entre les participants (ballons, équipements, etc.).

Veuillez [cliquer ici](#) pour consulter les informations générales sur la maladie à coronavirus (COVID-19) émises par l'Institut national de santé publique du Québec.

Veuillez cliquer sur les liens ci-dessous pour consulter des ressources qui expliquent, en langage clair, des façons de limiter la transmission de la COVID-19 :



[Affiche sur le lavage de mains](#)



[Comment porter un masque](#)



[Technique de lavage des mains](#)



[Super laveurs des mains](#)

## **Symptômes de la COVID-19**

Les symptômes de la COVID-19 sont similaires à ceux d'autres maladies respiratoires, notamment la grippe et le rhume. Ces symptômes comprennent de la fièvre, des frissons, une toux, un essoufflement, un mal de gorge, de la difficulté à avaler, le nez bouché ou qui coule, une perte d'odorat, des maux de tête, des douleurs musculaires, de la fatigue et une perte d'appétit.

Il est également possible que les personnes infectées par la COVID-19 présentent peu ou pas de symptômes. La maladie peut varier de légère à sévère.

Certaines personnes sont plus vulnérables au développement de maladies graves ou de complications liées à la COVID-19, y compris les personnes âgées et celles souffrant de problèmes de santé chroniques.

## **Variables à contrôler**

L'Institut national de santé publique note qu'il y a deux variables que nous devons contrôler afin de réduire le risque de transmission:

1. L'intensité de contact, soit le niveau de proximité et la durée du contact;
2. Le nombre de personnes réunies dans un même lieu, soit le nombre de personnes qui sont dans le même environnement en même temps.

Un bénévole formé et attitré au maintien des consignes de sécurité spécifiques au programme devra être présent en tout temps lors des activités, au cours des différentes phases de retour au jeu. Voir [l'annexe A](#) pour connaître le rôle du responsable de la sécurité.



Tous les bénévoles ont la responsabilité de rester informés des consignes à jour de la santé publique en matière de la protection personnelle, et s'assurer de l'application de ces mesures pour tous les participants.

À noter que les athlètes en situation de co-voiturage ou qui doivent prendre le transport adapté pour se rendre aux sessions d'entraînement devront porter le masque.

Veillez [cliquer ici](#) pour consulter le guide de normes sanitaires en milieu de travail émis par la CNESST.

## Lignes directrices pour la gestion de la COVID-19

### Prévention



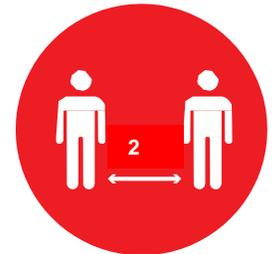
Éduquer/former les bénévoles, entraîneurs, athlètes et autres intervenants



Remplir les formulaires (déclaration, renonciation, présences)



Mettre en œuvre et encourager les mesures d'hygiène personnelle



Appliquer les mesures de distanciation physique



Désinfecter l'équipement partagé



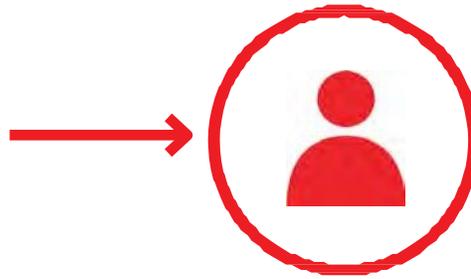
Surveiller, passer en revue et mettre à jour les plans des sections



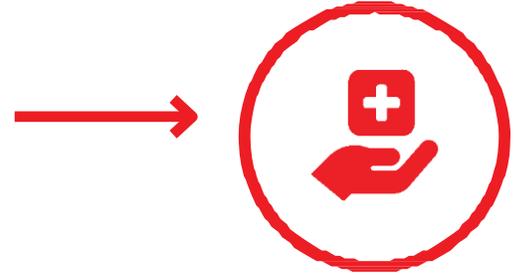
## Gestion des participants malades



Ne pas se présenter à la séance. Recevoir les soins requis e ou au



Informers la famille/les aidants(le cas échéant) et le représentant de la



Recevoir les soins médicaux requis



□ Obtenir l'autorisation médicale de reprendre les activités



Suivre les directives du gouvernement provincial/territorial, au besoin

## Participants

---

### Participants vulnérables - athlètes ayant une déficience intellectuelle

*Renseignements tirés de l'Agence de la santé publique du Canada et de Special Olympics, Inc.*

Le fait d'avoir une déficience intellectuelle n'expose pas nécessairement une personne à un risque plus élevé de contracter la COVID-19 ou de tomber gravement malade si elle contracte la maladie. Cependant, certaines personnes ayant une déficience intellectuelle pourraient être plus vulnérables à l'infection ou à une maladie grave en raison de leur âge



ou d'un problème de santé sous-jacent qui pourrait augmenter leur degré d'exposition au virus et leur risque de le contracter.

Les problèmes de santé sous-jacents connus qui rendent une personne plus vulnérable à la COVID-19 sont :

- Trouble endocrinien (ex. diabète);
- Troubles métaboliques;
- Troubles du cerveau et de la moelle épinière (ex. paralysie cérébrale, épilepsie, accident vasculaire cérébral);
- Hypertension artérielle;
- Asthme;
- Maladie pulmonaire chronique;
- Troubles cardiaques graves;
- Maladie du rein chronique;
- Obésité;
- Système immunitaire affaibli.

Outre l'âge et les problèmes de santé sous-jacents, d'autres facteurs peuvent rendre les personnes ayant une déficience intellectuelle plus à risque de contracter la COVID-19 ou d'être atteintes d'une forme grave de la maladie, notamment :

1. La nature de certaines déficiences intellectuelles peut rendre les personnes plus susceptibles de contracter une infection. Par exemple, les personnes qui ont de la difficulté à se laver les mains, les athlètes aveugles ou malvoyants qui doivent toucher des objets pour s'appuyer ou pour obtenir de l'information, et les personnes qui ont de la difficulté à comprendre ou à suivre les directives de santé publique sur la distanciation physique peuvent courir un plus grand risque;
2. Les personnes ayant une déficience intellectuelle qui vivent dans des établissements résidentiels, comme des foyers de groupe, des foyers d'accueil ou des logements assistés peuvent être exposées à un risque accru de contracter la COVID-19 en raison de la proximité avec d'autres personnes et de la nécessité d'entrer en contact avec des personnes vivant à l'extérieur de leur logement;
3. Les personnes ayant une déficience intellectuelle qui interagissent avec de multiples fournisseurs de soins, personnes de soutien et amis sont plus susceptibles de contracter la COVID-19 en raison d'une exposition accrue;
4. Les restrictions visant les visiteurs et les personnes de soutien dans les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée et les logements collectifs et individuels permettent de réduire la propagation du virus, mais elles peuvent présenter un risque pour les personnes ayant une déficience intellectuelle qui ont besoin d'assistance pour communiquer leurs symptômes et leurs choix de soins



- personnels. Il faut tenir compte du fait que l'isolement social peut avoir une incidence sur la santé et le bien-être physique, social, mental et émotionnel des personnes ayant une déficience intellectuelle;
5. Les personnes ayant une déficience intellectuelle peuvent avoir de la difficulté à accéder aux communications publiques sur la COVID-19, aux services et aux programmes de soutien, particulièrement lorsqu'il existe des vulnérabilités croisées (ex. situation socioéconomique, collectivités rurales ou éloignées, langue, race, âge et sexe). Elles peuvent avoir besoin d'aide pour accéder aux services de soutien de la communauté et aux communications fréquentes qui donnent de l'information actualisée. L'information doit être communiquée de différentes façons et diffusée sur différentes plateformes;
  6. Le traitement d'autres problèmes de santé peut présenter un risque pour une personne ayant une déficience intellectuelle si le système de soins de santé est surchargé par des cas de COVID-19. Une telle situation pourrait limiter l'accès aux services de santé pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, et les personnes ayant de multiples déficiences intellectuelles en ressentiraient encore plus les effets;
  7. La perte de services et de soutien importants offerts par l'entremise de programmes communautaires, de l'emploi, de l'accès aux thérapies et de l'école peut également nuire à la santé et au bien-être général et mener à une régression du développement positif chez certaines personnes ayant une déficience intellectuelle.

Il est très important que les personnes qui travaillent ou qui vivent avec des personnes ayant une déficience intellectuelle soient conscientes des facteurs à prendre en compte durant la pandémie de COVID-19. Il est essentiel de s'adapter et de faire preuve de créativité et de proactivité pour s'assurer que les personnes ayant une déficience intellectuelle sont entendues et obtiennent une réponse. Comme toujours, si une personne ayant une déficience intellectuelle (ou ses personnes de soutien ou amis) a des questions ou des préoccupations concernant un problème de santé, elle doit consulter ses fournisseurs de soins de santé primaires.

Par ailleurs, Olympiques spéciaux international indique que le plus grand risque pour les personnes ayant une déficience intellectuelle n'est pas leurs problèmes de santé sous-jacents, mais la difficulté d'accéder à des soins de santé. Plus de 80 % des fournisseurs de soins de santé ne sont pas formés pour traiter les personnes ayant une déficience intellectuelle. Pour obtenir de l'aide par rapport aux visites médicales, veuillez utiliser le formulaire qui se trouve au lien figurant à l'annexe B : Aide-mémoire de l'athlète.



## Santé des participants

Afin de protéger la santé de tous les participants, les actions suivantes devront être complétées à chaque session d'entraînement. Le responsable de la sécurité sera en charge de veiller à ce que ces actions soient menées de manière efficace. Chaque participant devra agir selon les consignes décrites :

1. Avant le début du premier entraînement, tous les athlètes et entraîneurs devront compléter le formulaire de déclaration ([annexe E](#)), l'accord de participation ([annexe G](#)) et le formulaire d'inscription OSQ 2020-2021.
2. Le formulaire de suivi des présences et de détection des symptômes ([annexe F](#)) doit être remplis et remis au bureau provincial à la fin de chaque entraînement afin, notamment, d'assurer un suivi advenant une situation de cas positif.
3. Aucune personne atteinte de la COVID-19 ou présentant des symptômes ne sera autorisée à participer à une activité.
4. Tous les participants doivent suivre des protocoles d'hygiène avancés:
  - a) Lavage ou désinfection des mains fréquent et approprié;
  - b) Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche;
  - c) Tousser dans son coude.

Malgré toutes les mesures mises en place par OSQ et ses bénévoles, la pratique du sport demeure une activité présentant un risque de contracter la COVID-19. Les individus en seront informés et la décision de participer leur revient. Une personne affichant des signes et symptômes de la COVID-19 ne sera pas autorisée à participer.

Les personnes plus à risque de développer des complications graves liées à la COVID-19 devraient consulter les recommandations provinciales sur la santé avant de participer.

Pour consulter les informations de la santé publique du Québec sur les populations vulnérables, veuillez [cliquer ici](#).

## Faire du sport en toute sécurité

---

Les présentes lignes directrices visent à assurer une reprise sécuritaire des activités sportives, tout en continuant à mettre l'accent sur le mouvement de la sécurité dans le sport et à protéger nos athlètes, bénévoles, entraîneurs et autres intervenants. Bien que le mouvement de la sécurité dans le sport couvre un certain nombre de sujets et de questions de façon générale (ex. Ligne d'assistance du sport canadien, politique et protocole de gestion des commotions cérébrales, formation, etc.), la présente ressource met l'accent sur la supervision et l'entraînement



responsable en tout temps, dans le contexte d'une reprise progressive des sports et des programmes.

Nous invitons les responsables de programmes, les entraîneurs, les bénévoles et les membres du personnel à consulter le site <https://coach.ca/fr/securite-dans-le-sport> pour obtenir de plus amples renseignements.

Renseignements tirés de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) :

### **La règle de deux : À prendre en compte et à suivre lors de toutes les phases de la reprise des programmes**

L'objectif de la règle de deux est d'assurer que toutes les interactions et communications sont justifiables et qu'elles ont lieu dans un cadre ouvert et observable. Surtout, elle vise à protéger les participants (en particulier les personnes mineures) et les entraîneurs dans des situations potentielles de vulnérabilité en imposant la présence de plus d'un adulte. En cas d'urgence, certaines exceptions peuvent s'appliquer.

#### **Phase 1 – Mise en œuvre de la règle de deux en milieu virtuel**

**Ces dispositions sont incluses dans les présentes lignes directrices, car la mise en œuvre de la règle de deux a été modifiée en fonction de la prestation des programmes à la Phase 1.**

- Pendant la pandémie de la COVID-19, la règle de deux continue à s'appliquer en milieu virtuel à tous les athlètes mineurs (de plus, pour les athlètes de moins de 16 ans, un parent ou un tuteur devrait idéalement assister à la séance).
- Compte tenu du contexte actuel, nous recommandons également d'appliquer la règle de deux aux athlètes d'âge adulte.
- La règle de deux exige la présence de deux entraîneurs adultes, ou d'un entraîneur et d'un adulte (parent, tuteur ou bénévole ou), à chacune des séances – les séances individuelles sont interdites.
- Les parents ou tuteurs doivent être avisés au préalable du contenu et du déroulement de ces séances virtuelles.
- Le consentement des parents ou des tuteurs est exigé avant chaque séance virtuelle si l'horaire est irrégulier, ou avant la toute première séance, si le calendrier est bien établi.
- Lors des séances, l'athlète doit se trouver dans un environnement ouvert et observable (ex. pas dans une chambre à coucher) à son domicile (au domicile de ses parents/tuteurs), et l'entraîneur doit mener la séance depuis un endroit approprié (c.-à-d. éviter les chambres ou les lieux « trop personnels » ou non professionnels).
- Il est recommandé d'enregistrer les séances, lorsque cela est possible.
- Toute communication individuelle en ligne entre un entraîneur et un athlète est interdite. Seuls les messages textes, les courriels et les autres échanges de



groupe virtuels auxquels participent au moins deux adultes, soit deux entraîneurs ou un entraîneur et un adulte (parent, tuteur, bénévole ou responsable du programme) sont autorisés. Ces échanges ne devraient en outre porter que sur l'entraînement, et être accessibles aux parents d'athlètes mineurs.

- Les contacts entre les entraîneurs et les athlètes sur les médias sociaux sont interdits (y compris le partage de "memes", de vidéos ne portant pas sur l'entraînement, etc.).
- Les parents ou tuteurs sont encouragés à discuter des séances virtuelles avec leurs athlètes de moins de 16 ans chaque semaine.

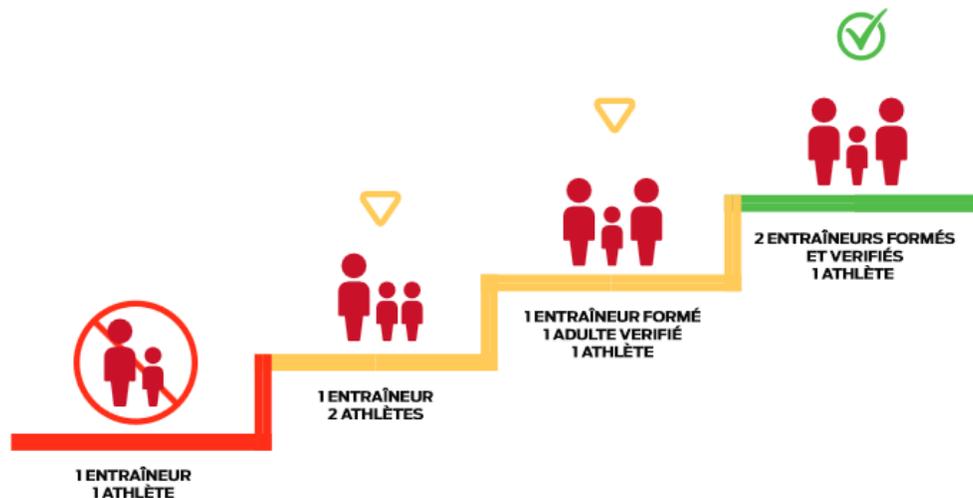
En outre, il convient de mettre en place des paramètres de sécurité appropriés pour les vidéoconférences et autres rencontres virtuelles, y compris de protéger les invitations par mot de passe.



## Phases 2 et 3 : Information sur les pratiques actuelles de mise en œuvre de la règle de deux

# RÈGLE DE DEUX

Le but de la **règle de deux** est de s'assurer que toutes les interactions et les communications se font dans un environnement ouvert et observable, et sont justifiables. Elle vise à protéger les participants (particulièrement les mineurs) et les entraîneurs dans des situations de vulnérabilité potentielle en imposant la présence de plus d'un adulte. Il peut y avoir des exceptions en cas d'urgence.



## LA RÈGLE DE DEUX APPLIQUÉE :

- Ne jamais se trouver seul avec un participant sans la présence d'un autre entraîneur ou adulte (parent ou bénévole) dont les antécédents ont été vérifiés.
- Permettre au public d'observer les entraînements.
- Ne jamais être seul avec un participant dans un véhicule sans la présence d'un autre adulte.
- Tenir compte du sexe des participants dans le choix des entraîneurs ou bénévoles présents.
- Éliminer les messages électroniques individuels. S'assurer que toutes les communications sont envoyées au groupe ou incluent les parents.

**Renseignements :** [coach.ca/entrainement-responsable](http://coach.ca/entrainement-responsable)



La reprise progressive des sports et des programmes ne devrait pas avoir d'incidence sur la formation et la vérification des antécédents des entraîneurs et des bénévoles. Nos efforts continuent d'être axés sur les trois composantes du mouvement *Entraînement responsable*, à savoir la règle de deux, la vérification des antécédents et



la formation sur l'éthique. Pour en savoir plus, consultez le site <https://coach.ca/fr/trois-composantes-du-mouvement-entrainement-responsable>.

Ratios : Conformément à la politique sur les ratios d'Olympiques spéciaux Canada, l'organisation respecte les ratios de 1 entraîneur pour 3 athlètes (sports d'hiver) et de 1 entraîneur pour 4 athlètes (sports d'été) pour les compétitions. Il est recommandé de maintenir les ratios suggérés tout au long de la reprise des sports et des programmes. De plus, comme les ministères provinciaux/territoriaux de la santé imposent des restrictions sur la taille des groupes, il est essentiel de continuer à respecter la règle de deux et de ne pas sacrifier un poste d'entraîneur ou de bénévole pour un poste d'athlète.

## **Programmation sportive**

---

Le retour au jeu nécessitera une approche graduelle, réfléchi et progressive. L'approche d'OSQ pour la reprise du sport débutera avec des limitations strictes, suivies de changements dans les restrictions tels qu'identifiés par OSQ, ainsi que par les autorités provinciales de la santé publique. Conformément aux directives de retour au sport de la santé publique du Québec, les programmes sportifs d'OSQ devront opérer selon les règles suivantes:

1. Participants capables de maintenir une distanciation physique;
2. Minimiser le partage d'équipement et le contact avec les surfaces partagées;
3. Se concentrer sur le développement des habiletés individuelles et les activités à faible risque;
4. Aucun déplacement pour les programmes d'OSQ en dehors de la communauté d'origine.

Pour la première étape du plan de retour au jeu, OSQ a sélectionné cinq sports qui répondent à ces critères et présentent le risque le plus faible, car ils peuvent être pratiqués à l'extérieur. Ces sports/activités étaient l'athlétisme, la balle molle, la boccia, le golf et le soccer. Maintenant, pour la phase 2, tous les sports d'intérieurs sont intégrés au plan de retour au jeu.

**LES CLUBS DÉSIRANT PARTICIPER AUX PROGRAMMES PILOTES DEVRONT DÉPOSER UNE DEMANDE OFFICIELLE À OLYMPIQUES SPÉCIAUX QUÉBEC; LES CLUBS AYANT ÉTÉ SÉLECTIONNÉS DEVRONT PAR LA SUITE S'ASSURER DE RESPECTER TOUTES LES ÉTAPES DE RETOUR AU JEU DÉTERMINÉES PAR OSQ.**

Une fois que nous aurons confirmé l'efficacité de nos protocoles, nous élargirons le retour au jeu aux sections locales qui seront en mesure de respecter tous les protocoles et les exigences de sécurité avancées requis pour démarrer un programme. Nous



continuerons de garder les lignes de communication ouvertes avec les sections locales, afin de vérifier le statut des opérations. Dans la mesure du possible, le personnel ou les bénévoles visiteront les sites d'entraînement afin de s'assurer du respect des exigences sanitaires et fournir un soutien si nécessaire.

Olympiques spéciaux Québec informera les clubs et les sections locales lors du passage à une phase ultérieure de reprise des activités.

## **Compétition**

Aucune compétition ne sera autorisée pendant la période du projet pilote et la phase 2.

## **Engagements d'Olympiques spéciaux Québec**

---

OSQ s'engage à assurer la sécurité continue des athlètes, des entraîneurs, des bénévoles et des autres membres de notre communauté. Avant de reprendre ses activités, OSQ exigera que tous les programmes acceptent de se conformer aux exigences en matière de sécurité et d'application des mesures sanitaires ([annexe B](#)). La collaboration de nos membres est un facteur de réussite essentiel du plan de reprise.

Les protocoles ont été déterminés selon les critères suivants:

- Assurer la sécurité/santé des athlètes et des bénévoles;
- Pratiquer la distanciation physique;
- Réduire le partage d'équipement et le contact avec les surfaces potentiellement contaminées;
- Former les bénévoles sur les politiques et les procédures en vigueur;
- Former les bénévoles sur les procédures appropriées de nettoyage et l'application des mesures sanitaires;
- Former les bénévoles sur les protocoles sportifs spécifiques à chacun des sports ciblés pour les différentes phases de retour au jeu.

Tous les athlètes, les bénévoles et les tuteurs légaux doivent respecter les protocoles. Tout programme qui ne respectera pas les mesures sanitaires prescrites pour assurer la sécurité des athlètes, des bénévoles et des tuteurs légaux s'expose à des sanctions. Des protocoles spécifiques pour chacun des sports ont également été développés pour les sessions d'entraînement, l'équipement et l'étiquette propres à chaque sport. Ces protocoles ont été développés par l'équipe des sports d'Olympiques spéciaux Québec. Veuillez consulter [l'annexe C](#) pour les protocoles spécifiques à chaque sport. Lors de la phase initiale de retour au jeu, l'accent était mis sur le retour au jeu des sports extérieurs. Lors de la phase 2, tous les sports d'intérieurs sont intégrés dans le retour au jeu. Veuillez consulter la programmation sportive pour plus d'informations spécifiques à chaque sport.



## Éducation et formation

Le plan de retour au jeu, qui inclut du matériel pédagogique spécifique adapté aux athlètes, aux bénévoles et aux tuteurs légaux, sera mis à la disposition de tous les membres de la communauté d'OSQ. Tous doivent connaître les lignes directrices provinciales, les règlements en vigueur dans leurs installations, ainsi que le plan de retour au jeu d'OSQ avant de reprendre les activités.

Les entraîneurs recevront des listes de contrôle énumérant les exigences pour chaque session d'entraînement. Veuillez consulter [l'annexe D](#).

Une grande partie de cette formation mettra l'accent sur les méthodes de soutien des athlètes dans la compréhension et le respect des nouvelles mesures. Du matériel à cet effet sera mis à la disposition des bénévoles.

Veuillez consulter les protocoles sportifs spécifiques ([annexe C](#)), afin de vous familiariser avec les consignes concernant le port d'équipement de protection individuelle par les participants aux sessions d'entraînement. Les participants devront disposer de cet équipement de manière sécuritaire après utilisation.

## Communications

Les entraîneurs et les bénévoles qui dirigent des programmes recevront les ressources suivantes avant le retour au jeu :

- Document explicatif du rôle du responsable de la sécurité dans le contexte de retour au jeu;
- Protocoles de retour au jeu spécifiques par phase;
- Formations spécifiques selon le sport pour tous les bénévoles, dirigées par le personnel d'OSQ;
- Le soutien d'un membre du personnel d'OSQ désigné qui sera disponible par téléphone, courriel ou messages texte, afin de clarifier toutes les questions ou situations qui pourraient survenir pendant la mise en œuvre et l'exécution des programmes lors du stade de projet pilote.

Les athlètes seront contactés par les entraîneurs avant la date de retour au jeu, afin de discuter de leur participation et de passer en revue le déroulement des activités. Voir [l'annexe G](#) pour le formulaire de consentement au programme d'OSQ. Tous les bénévoles et les entraîneurs d'OSQ responsables des programmes devront signer le formulaire de consentement au programme des entraîneurs (voir [annexe G](#)) reconnaissant qu'ils ont lu les directives et qu'ils comprennent les risques.



Les participants seront informés qu'ils devront quitter l'activité s'ils ne se conforment pas aux attentes décrites dans l'accord de participation.

## Protocoles

### Procédure avant le premier entraînement

#### 1. Intérêt des reprises des activités

Les clubs désirant participer aux programmes de retour au jeu devront déposer une demande officielle à Olympiques spéciaux Québec. Le bureau provincial procédera à une sélection de clubs. Les clubs ayant été sélectionné devront par la suite s'assurer de respecter toutes les étapes de retour au jeu déterminées par OSQ.

#### 2. Inscription

Les athlètes et les bénévoles doivent avoir complété leur inscription officielle auprès d'Olympiques spéciaux Québec pour participer aux activités d'OSQ. Le formulaire médical doit être rempli par les athlètes et les bénévoles et remis aux responsables de sa section locale. Les bénévoles doivent également remplir la demande de vérification des antécédents judiciaires.

#### 3. Formulaires

Les athlètes, les bénévoles, les spectateurs et les accompagnateurs doivent avoir complété [l'annexe E](#) et [l'annexe G](#) avant le début du premier entraînement, et ce, **pour chaque sport auquel ils prennent part**. Suite à la réception de l'ensemble des formulaires de chacun des individus présents aux entraînements, le bureau provincial émettra un certificat d'approbation pour permettre à l'équipe de reprendre l'entraînement.

#### 4. Explication aux athlètes

Les entraîneurs, les bénévoles ou le coordonnateurs doivent téléphoner à chaque athlète avant le début du programme afin de s'assurer de la compréhension de ceux-ci. Ce questionnaire ([Annexe H](#)) a été développé pour aider les athlètes à comprendre ce que l'on attend d'eux lors du retour au sport d'OSQ. L'objectif est de s'assurer que les athlètes sont bien préparés tout en vivant une expérience positive et sécuritaire.

#### 5. Formation des bénévoles et entraîneurs

Tel que mentionné précédemment, une formation spécifiques selon le sport sera obligatoire afin de recevoir le certificat d'approbation.

### Résumé

Catégorie	Liste de vérification (avant le début du premier entraînement)						
	À remplir une fois					À remplir pour chaque sport	
	Inscription OSQ	Formulaire médical (ne pas envoyer à OSQ)	Formation covid	Antécédents judiciaires	Annexe H Points à expliquer (ne pas envoyer à OSQ)	Annexe E Déclaration et entente relatives à la covid-19	Annexe G Formulaire de consentement
Athlètes	X	X			X	X	X
Entraîneurs et bénévoles	X	X	X	X		X	X
Accompagnateurs et spectateurs						X	X



## Procédure à chaque entraînement

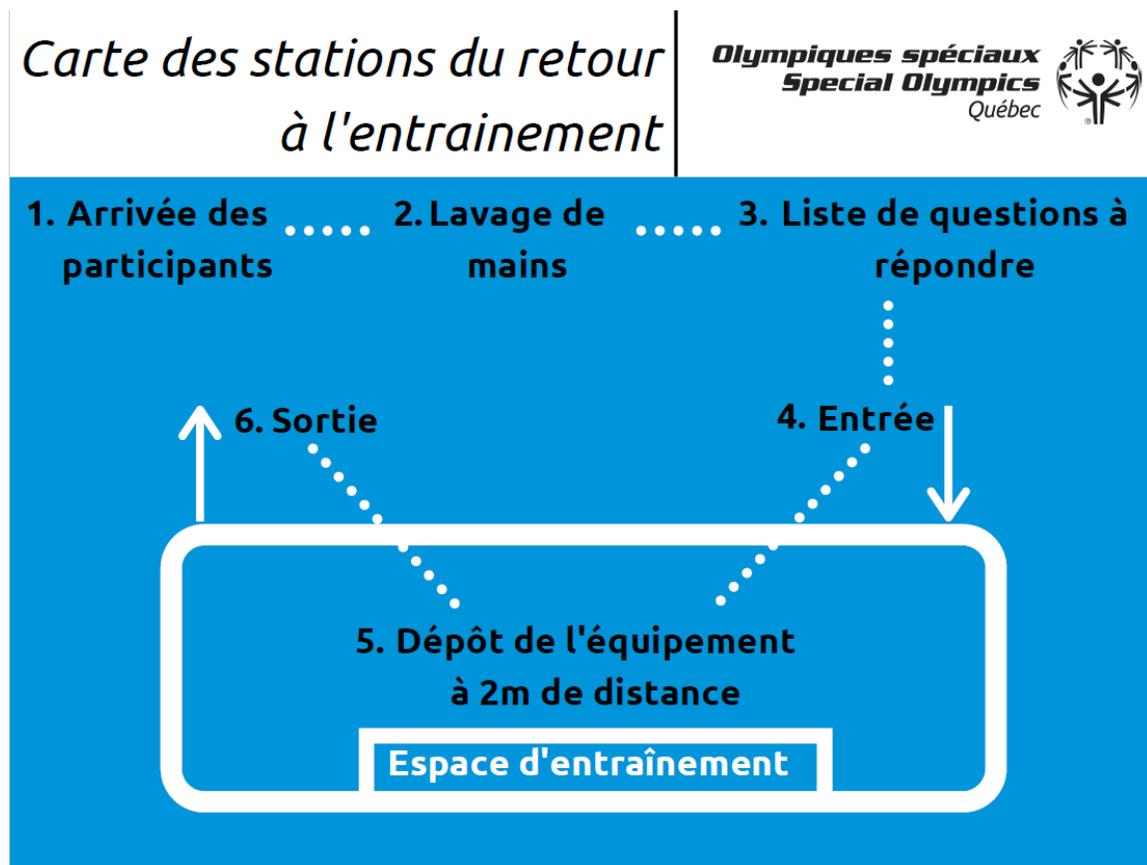
### **Suivi des présences et détection des symptômes**

À chaque arrivée au site d'entraînement, les participants devront répondre à un questionnaire oral administré par le responsable de la sécurité. Ce dernier indiquera sur le formulaire de suivi des présences et de détection des symptômes que le participant est apte à se joindre à l'activité. Veuillez consulter [l'annexe F](#) pour le formulaire de suivi des présences et de détection des symptômes.

C'est le responsable de la sécurité qui est chargé de s'assurer du respect des directives de détection des symptômes. Il administre le questionnaire oral à tous les athlètes, aux entraîneurs, aux bénévoles et à tout autre participant à leur arrivée au site d'entraînement. Veuillez consulter [l'annexe A](#) pour le rôle du responsable de la sécurité.

Le formulaire de suivi des présences et de détection des symptômes ([annexe F](#)) devra être retourné maximum une semaine après l'entraînement à l'adresse courriel suivante : [infocovid@olympiquesspeciauxquebec.qc.ca](mailto:infocovid@olympiquesspeciauxquebec.qc.ca) et devront être conservés pendant 3 ans.

### **Étapes à suivre à l'entraînement**





## **Procédure à suivre en cas de détection des symptômes**

1. Le responsable de la sécurité demande au participant de rentrer chez lui. Si le participant est un athlète, le responsable de la sécurité avise son contact d'urgence.
2. Le responsable de la sécurité informe immédiatement OSQ à l'adresse courriel suivante : [infocovid@olympiquesspeciauxquebec.gc.ca](mailto:infocovid@olympiquesspeciauxquebec.gc.ca) que des symptômes ont été détectés chez un participant.
3. Inscrivez oui dans la colonne « signes » ou symptômes de la COVID-19 sur le formulaire de suivi des présences et de détection des symptômes.
4. Les participants peuvent utiliser l'outil d'auto-évaluation COVID-19 du gouvernement du Canada : <https://ca.thrive.health/covid19/fr>
5. Si le résultat de l'auto-évaluation indique au participant qu'il ne devrait pas passer le test COVID-19, il doit en informer le responsable de la sécurité, et celui-ci transmettra cette information à OSQ.
6. Si l'outil d'auto-évaluation recommande l'isolement, le participant doit en informer son entraîneur-chef. Le responsable de la sécurité informera OSQ qui assurera le suivi avec le participant après 14 jours.
7. Si l'outil d'auto-évaluation recommande de se faire tester, le participant devra passer le test et devra demeurer en quarantaine jusqu'à ce que le résultat du test soit confirmé.
8. Si le résultat du test est négatif, le participant pourra réintégrer les sessions d'entraînement.
9. Si le résultat du test est positif, le participant devra informer le responsable de la sécurité qui en informera OSQ, qui activera le protocole de cas positif.

## **Procédures en situation d'identification de cas positifs**

- La détection rapide des symptômes facilitera la mise en œuvre immédiate de ces mesures;
- Un « cas » est un cas unique de la COVID-19, et une « éclosion » correspond à deux cas ou plus. Pour réduire le risque de propagation du virus de la COVID-19, OSQ mettra immédiatement en pause tout programme ou activité où un participant a été déclaré positif à la COVID-19;
- Tous les bénévoles recevront des informations et une formation sur les protocoles lors de cas positifs avant le début initial de leur programme. Chaque programme conservera des registres de présence pour chaque session d'entraînement;
- Toute personne présentant des symptômes de la COVID-19, ou à qui il a été conseillé de s'auto-isoler, n'est pas autorisée à se rendre sur les sites d'entraînement.



**Voici le protocole à suivre lors d'un cas positif :**

1. Lors de la confirmation d'un test positif à la COVID-19, dans les 24 heures suivant l'avis, l'athlète, le parent/tuteur légal ou bénévole devra:
  - Informer le responsable de la sécurité, qui informera OSQ;
  - Suivre les directives de la santé publique concernant l'isolement et rester isolé jusqu'à ce qu'un médecin ou un responsable de la santé publique vous informe qu'il est sécuritaire de reprendre les activités normales.
2. Lorsque le responsable de la sécurité est informé d'un cas positif de la COVID-19 au sein de son club, il devra:
  - Informer immédiatement OSQ;
  - Respecter les lois sur la confidentialité et ne pas révéler le nom de la personne testée positive à qui que ce soit d'autre;
  - S'assurer que tous les participants ont été avisés qu'il y a eu un test positif et leur conseiller de surveiller l'apparition de signes et de symptômes de la COVID-19. Ils devront être informés qu'ils pourront accéder à de plus amples informations sur le site Web du gouvernement du Québec;
  - Mettre le programme en pause pendant un minimum de 14 jours.
3. Lorsqu'OSQ est informé d'un cas positif à la COVID-19 au sein d'un club, ses étapes seront mises en place :
  - Les membres de la permanence d'OSQ travailleront ensemble afin d'informer tous les participants (entraîneurs, athlètes, personnel) qui ont participé au programme au cours des 21 jours précédant le test positif;
  - OSQ informera le coordonnateur local de ce programme qu'il y a eu un test positif;
  - OSQ communiquera le dépistage d'un cas positif à Olympiques spéciaux Canada, conformément aux demandes des assureurs;
  - Les membres du conseil d'administration d'OSQ seront informés du cas, ainsi que des mesures en vigueur;
  - La responsable des communications d'OSQ fournira des messages clés au personnel, aux responsables des sections locales ainsi qu'aux clubs, afin de s'assurer que tous transmettent un message cohérent;
  - Un membre de la permanence d'OSQ désigné communiquera avec la personne testée positive, afin de s'assurer qu'elle a le soutien dont elle a besoin;
  - Un membre de la permanence d'OSQ communiquera avec les participants du programme en question afin de s'assurer que tous sont en bonne santé, respectent les protocoles de quarantaine et bénéficient du soutien dont ils ont besoin.



## Situation d'urgence

---

### Premiers soins

Si les premiers soins sont nécessaires pendant une activité, toutes les personnes qui soignent la personne blessée doivent d'abord mettre un masque et des gants avant d'intervenir. Les responsables des clubs et des sections locales doivent inclure dans les trousse de premiers soins de l'équipement de protection individuelle (gants, masques, visières et lingettes désinfectantes) et les gels hydro alcooliques pour le lavage des mains. Si vous rencontrez des problèmes de fourniture, veuillez contacter le personnel d'OSQ pour obtenir de l'aide.

OSQ n'exige pas que les entraîneur(e)s aient une formation en premiers soins ou dispensent des premiers soins. Nous vous demandons d'évaluer la situation et, si l'athlète est en mesure de continuer à participer en toute sécurité à l'activité, de lui permettre de le faire. Si l'athlète n'est pas en mesure de participer, mais peut quitter en toute sécurité avec ses parents/tuteurs légaux, nous vous demandons de lui permettre également de le faire. Si la blessure est telle que des soins médicaux supplémentaires sont nécessaires, suivez votre plan d'action d'urgence et appelez le 911.

Voici un guide pour les employeurs et les secouristes professionnels:

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2146-Guide-Prevention-Covid19.pdf>

Protocoles de premiers soins pour une personne inconsciente pendant la COVID-19:

<https://www.redcross.ca/training-andcertification/first-aid-tips-and-resources/first-aid-tips/first-%20aid-protocol-for-%20an-unresponsive-personduring-covid-19>



## **Assurances**

---

Tous les participants dûment enregistrés aux activités d'Olympiques spéciaux Québec bénéficient du programme national d'assurance couvrant toutes les entités « Special Olympics » au Canada, assuré par Ecclesiastical Insurance Canada. Nous avons été informés qu'il n'y a aucune clause d'exclusion pour les pandémies ou les maladies infectieuses prévue à notre contrat. Olympiques spéciaux Canada a fait appel à un juriste spécialisé en couvertures d'assurance, afin d'analyser en profondeur la couverture et d'émettre un avis quant aux mesures et solution de mitigation des risques qui sont proposées dans les lignes directrices de retour au jeu d'OSC. L'ensemble des documents légaux ont également fait l'objet d'une validation par la compagnie d'assurance et le juriste.

Les administrateurs d'Olympiques spéciaux Québec bénéficient d'une assurance des administrateurs et dirigeants dont la protection est offerte par Intact Assurance.



## **Annexes**

---

### **Annexe A : Rôle du responsable de la sécurité**

- 1) Fonction distincte, dont les responsabilités sont de s'assurer que tous les protocoles et processus de sécurité liés à la COVID-19 sont en place et respectés par tous les participants. Il assistera aux séances de formation liées à la COVID-19 requises avant le début des activités.
  
- 2) Les fonctions de ce bénévole incluent:
  - a. S'assurer que chaque participant a rempli son formulaire d'inscription à Olympiques spéciaux Québec;
  - b. Avant l'arrivée des participants, s'assurer de disposer d'un nombre suffisant de stations de lavage des mains (une station pour 10 participants);
  - c. S'assurer qu'il y a une quantité suffisante de matériel de protection individuelle;
  - d. S'assurer que les règles de distanciation physique sont suivies à l'arrivée, pendant l'activité et au départ des participants;
  - e. S'assurer que la signalisation et les barrières physiques sont en place avant l'arrivée des athlètes;
  - f. S'assurer que le formulaire de suivi de déclaration de conformité est rempli par chaque participant avant le début des activités;
  - g. À chaque séance d'entraînement, s'assurer que chaque participant réponde oralement au questionnaire de détection des symptômes et que sa présence est consignée sur le formulaire;
  - h. S'assurer que tous les protocoles d'hygiène sont suivis à chaque entraînement;
  - i. S'assurer que la trousse d'EPI contienne des lingettes désinfectantes, des masques et des gants nécessaires à la sécurité des participants.
  - j. S'assurer que les athlètes ne partagent pas l'équipement ou des articles personnels, tels que des bouteilles d'eau;
  - k. S'assurer que tous les athlètes ont quitté le terrain à la fin de la session d'entraînement;
  - l. S'assurer que tout l'équipement utilisé est nettoyé à la fin de la session d'entraînement avec un produit désinfectant (lingette Lysol ou produit similaire).



## **Annexe B : Protocoles d'Olympiques spéciaux Québec pour les programmes**

- Tous les athlètes, entraîneurs et membres des sections locales doivent respecter les règlements et protocoles municipaux et provinciaux pour toutes les installations. Ces directives auront la priorité sur toutes les directives émises par OSQ.
- Les athlètes, les entraîneurs et les membres des sections locales doivent connaître les protocoles locaux, ainsi que ceux d'OSQ avant de débiter les programmes et les suivre lors de toutes les activités.
- Tout programme qui ignore un protocole de sécurité devra cesser d'avoir lieu, jusqu'à nouvel ordre.
- Le nombre maximal de personnes autorisées dans des rassemblements extérieurs et intérieurs, incluant tous les athlètes, les bénévoles, les entraîneurs, les parents, le personnel du club et les services contractuels, sera limité, et devra respecter les consignes émises par la santé publique du Québec.

Les personnes suivantes ne seront pas autorisées à accéder aux sites d'entraînement:

- Toute personne présentant des symptômes de la COVID-19 (fièvre, toux, mal de gorge, écoulement nasal, maux de tête ou essoufflement). Cela inclut les allergies saisonnières. Si ces symptômes débutent pendant une session d'entraînement ou dans les 14 jours suivants la participation à une activité, le participant devra quitter immédiatement le site d'entraînement et communiquer avec le responsable de sa section locale;
- Toute personne assujettie aux mesures d'isolement;
- Toute personne qui réside, ou qui a été en contact étroit avec une personne présentant des symptômes de la COVID-19;
- Toute personne qui réside, ou qui a été en contact étroit avec quelqu'un assujetti aux mesures d'isolement;
- Toute personne arrivée au Québec de l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours, conformément aux mesures d'isolement obligatoire en vigueur;
- Toute personne appartenant à un groupe démographique à plus haut risque pour développer des symptômes graves de la COVID-19.

**IMPORTANT** : Les individus qui recevront un diagnostic positif de la COVID-19 devront se conformer aux mesures d'isolement émises par l'INSQ.



**Recommandations d'Olympiques spéciaux Canada concernant les activités**

<b>Dispositions générales</b>		
<b>Phase 1</b>	<b>Phase 2</b>	<b>Phase 3</b>
<p>Activités d'entraînement et ressources en ligne</p> <p>Programmation virtuelle</p> <p>Aucun contact physique de quelque nature que ce soit entre les athlètes, les entraîneurs et les bénévoles</p>	<p>En plus des dispositions de la Phase 1 : Les petits groupes sont autorisés; le nombre maximal de personnes est déterminé par les autorités sanitaires de la province ou du territoire</p> <p>Les responsables du programme doivent avoir des trousse de nettoyage et de premiers soins (comprenant des masques et des gants)</p> <p>Les entraîneurs/bénévoles qui travaillent avec des athlètes sourds ou malentendants doivent porter des écrans faciaux transparents</p> <p>Le nettoyage de l'équipement partagé et des surfaces communes doit être effectué régulièrement</p> <p>Certains articles/omunes doit vent porter des trousse de nettoyage et de premiers soins (comprenant des masques et des gants)Si ce</p> <p>Il est recommandé de porter un couvre-visage aussi souvent que possible; cela vaut aussi pour l' arrivée à la</p>	<p>En plus des dispositions de la Phase 2 : Reprise complète des activités sportives, sans restriction par rapport au contact physique</p> <p>Les grandes équipes doivent envisager de continuer à s'entraîner en plus petits groupes</p> <p>Les séances d'entraînement sont encore sujettes aux directives liées à l'exploitation commerciale des installations</p> <p>L'entraînement virtuel peut encore avoir lieu</p> <p>Les rassemblements sociaux inutiles doivent être limités</p> <p>Les plans d'action d'urgence doivent être révisés et actualisés selon les besoins</p>



	<p>séance et pour le départ de celle-ci</p> <p>Les séances doivent principalement comprendre des activités et exercices individuels</p> <p>Un contact indirect (p. ex. attraper un ballon avec les mains) peut se produire, mais tout contact physique délibéré est interdit</p> <p>Les sports et les activités en salle sont autorisés si les dispositions ci-dessus peuvent être respectées</p> <p>La programmation virtuelle est encore offerte</p> <p>Tous les participants (athlètes, entraîneurs, bénévoles, etc.) doivent signer des formulaires de renonciation et de déclaration</p> <p>Le protocole d' accueil doit être effectué et les présences doivent être prises à chaque séance</p> <p>Les plans d'action d'urgence doivent être révisés et actualisés selon les besoins</p> <p>Des zones pour les sacs, les manteaux, etc. qui permettent une distanciation physique suffisante doivent être désignées</p>	
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--



<b>Mesures d'hygiène générales</b>		
<b>Phase 1</b>	<b>Phase 2</b>	<b>Phase 3</b>
<p>Aucun partage d'articles, d'équipement ou d'installations communes</p>	<p>Le nombre maximal de personnes est déterminé par les autorités sanitaires de la province ou du territoire</p> <p>Les installations communes peuvent être utilisées après une évaluation des risques et la mise en œuvre d'un processus d'atténuation; un plan doit être mis en place pour le nettoyage des toilettes</p> <p>Le protocole « <b>Arriver, s'entraîner et repartir</b> » doit être respecté pour les séances d'entraînement : les participants arrivent à la séance déjà habillés pour y participer, s'entraînent et repartent immédiatement par la suite, sans socialiser</p> <p>Une entrée et une sortie séparées doivent être désignées (au moyen de signalisation), dans la mesure du possible</p> <p>Les heures d'arrivée/départ doivent être échelonnées</p> <p>Les participants doivent rester à une distance de 2 m (6 pi) les uns des autres dans la mesure du possible</p>	<p>Continuer à suivre les mesures d'hygiène de la Phase 2</p>



	<p>Des protocoles de nettoyage doivent être mis en œuvre pour tout l'équipement</p> <p>Les participants sont encouragés à prendre une douche complète avec du savon avant et après l'entraînement (à la maison)</p> <p>Du désinfectant pour les mains ou une station de lavage des mains doit être disponible à l'arrivée et au départ</p> <p>Des rappels ou des panneaux qui renforcent les mesures d'hygiène, de distanciation physique et d'utilisation d'ÉPI doivent être affichés</p> <p>Les entraîneurs et/ou les bénévoles devraient envisager de se diviser clairement les responsabilités (prise des présences, nettoyage, etc.)</p> <p>Aucun partage de bouteilles (encourager l'étiquetage des articles personnels)</p> <p>Les personnes qui ne se sentent pas bien, qui ont un problème médical préexistant ou qui vivent avec une personne vulnérable ne doivent pas se présenter sur les lieux des activités</p> <p>Ne pas cracher, crier, chanter ou siffler</p>	
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--



<b>Spectateurs et personnel supplémentaire</b>		
<b>Phase 1</b>	<b>Phase 2</b>	<b>Phase 3</b>
	<p>L'accès aux spectateurs est autorisé en fonction des restrictions sur la taille des groupes et de la disposition des sites</p> <p>Séparer les spectateurs des athlètes</p> <p>Encourager les parents/tuteurs/aidants à venir porter et chercher les participants</p> <p>Respecter les mesures de distance des participants des groupes et de la disposition (pi) et d'utilisation d'ÉPI (y compris le port d'un couvre-visage)</p>	<p>Limiter le contact avec les surfaces non essentielles et permettre des interventions nécessitant un contact physique dans les situations essentielles seulement</p> <p>Décourager le personnel non essentiel d'utiliser les vestiaires</p>
<b>Enfant actif et S'amuser grâce au sport</b>		
<b>Phase 1</b>	<b>Phase 2</b>	<b>Phase 3</b>
<p>Les animateurs des programmes offrent une programmation virtuelle et/ou fournissent des ressources en ligne aux athlètes, si possible</p>	<p>Les programmes Enfant actif sont suspendus - offerts en ligne uniquement</p> <p>Reprise des programmes S'amuser grâce au sport avec un nombre restreint de participants</p> <p>Tous les athlètes doivent utiliser leur propre équipement (aucun partage)</p> <p>Les athlètes et les bénévoles doivent respecter les mesures de distanciation physique (activités et exercices individuels seulement)</p>	<p>Reprise des programmes Enfant actif et S'amuser grâce au sport</p> <p>Les jeux entraînant peu de contact physique sont encouragés</p> <p>Olympiques spéciaux doit fournir de l'équipement supplémentaire pour minimiser le partage d'équipement (si possible)</p>



	Un parent/aidant peut accompagner l'athlète et doit respecter les mesures de distanciation physique; les frères et sœurs ne peuvent pas l'accompagner	
<b>Leadership pour athlètes et perfectionnement professionnel du PNCE</b>		
<b>Phase 1</b>	<b>Phase 2</b>	<b>Phase 3</b>
<p>Certains modules/cours offerts en ligne</p> <p>Clubs sociaux en ligne (Leadership pour athlètes)</p> <p>Les cours en salle organisés par OSC sont suspendus</p>	<p>Les modules/cours continuent d'être offerts en ligne</p> <p>Clubs sociaux en ligne (Leadership pour athlètes)</p> <p>Les cours organisés par OSC peuvent avoir lieu en salle avec un nombre restreint de participants, suivant un mode de prestation adapté, au besoin</p> <p>Les participants ne peuvent pas passer la nuit sur place (formations locales seulement)</p> <p>Les participants apportent leurs propres repas et bouteille d'eau</p> <p>Tous les participants doivent rester à une distance de 2 m (6 pi) les uns des autres</p>	<p>Reprise normale du Programme de leadership pour athlètes et des cours du PNCE, en fonction des recommandations des autorités sanitaires locales</p>
<b>Athlètes en santé</b>		
<b>Phase 1</b>	<b>Phase 2</b>	<b>Phase 3</b>
<p>Aucun contrôle en personne</p> <p>Ressources Strong Minds (bien-être émotionnel) offertes en ligne</p>	<p>Des contrôles en personne adaptés peuvent être offerts en respectant les mesures de distanciation physique et d'utilisation d'ÉPI et en ne réutilisant ni ne partageant aucun équipement :</p>	<p>Reprise complète des contrôles en personne pour les 8 disciplines, avec un accent continu sur les mesures d'hygiène</p>



<p>Ressources En santé chez soi offertes en ligne</p>	<p>MedFest (examen physique sportif)                  FUNfitness (physiothérapie)                  Fit Feet (podiatrie)                  Health Promotion (amélioration de l' état de santé et du mieux-être)                  Healthy Hearing (audiologie)                  Strong Minds (bien-être émotionnel)</p> <p>Les directeurs cliniques doivent consulter les directives de SOI propres à chaque discipline, tel qu' elles ont été élaborées pour la reprise progressive des activités</p> <p>Les ressources en ligne restent disponibles + Outil d' auto-évaluation de Special Smiles (dentisterie)</p> <p>Limiter les déplacements des directeurs cliniques pour éviter une propagation éventuelle</p>	<p>Les ressources en ligne restent disponibles en complément</p>
-------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------



## Annexe C : Protocoles sports intérieurs

### Consignes générales :

- Ratio d'encadrement :
  - Maximum de 1 entraîneur pour 4 athlètes;
  - Un responsable de la sécurité autre que l'entraîneur devra assurer le respect des règles sanitaires (voir l'annexe A : Rôle du responsable de la sécurité).
  
- Pratiques d'hygiène :
  - Distanciation de 2 m en tout temps entre les participants;
  - Le port du masque est obligatoire pour les bénévoles. Le port du masque est obligatoire pour les athlètes lors des arrêts/pauses d'entraînement. Si la distance de 2m ne peut être respectée durant l'entraînement, le port du masque sera obligatoire pour tous.
  - Utilisation des stations de lavage des mains obligatoire avant et après l'entraînement, selon un ratio de 1 station pour 10 participants;
  - Éviter de toucher son visage (yeux, nez, bouche) après avoir toussé, éternué ou s'être mouché.
  - Aucun partage d'objets ou d'équipement;
  
- Arrivée et départ du site d'entraînement :
  - Arrivée 5 minutes au maximum avant le début de la session d'entraînement;
  - Lieu d'entrée et de sortie unique;
  - Des horaires d'arrivée et de départ devront être déterminés;
  - L'accès aux vestiaires et aux blocs sanitaires est permis selon les règles en vigueur par le responsable du site d'entraînement.
  
- Équipement :
  - L'athlète devra arriver en tenue sportive avec ses souliers d'entraînement. La bouteille d'eau, le masque et la serviette de plage sont les seuls accessoires permis, ainsi qu'un sac de sport pour transporter ces items;
  - Lors de la session d'entraînement, chaque athlète devra laisser sa bouteille d'eau et son masque sur sa serviette. La serviette devra être placée à 2 m de distance des serviettes des autres athlètes;
  - Lors des pauses, l'athlète pourra aller se reposer sur sa serviette.



## Consignes spécifiques :

### Athlétisme

#### Éléments spécifiques OSQ :

- Les courses à relais sont proscrites;
- Les épreuves de pistes et pelouses sont permises, à l'exception du saut en longueur.
- Un couloir libre devra être disposé entre chaque coureur afin de respecter les règles de distanciation.
- Un seul coureur est autorisé par couloir.

Plan complet de reprise [d'Athlétisme Québec](#)

### Balle Molle

#### Éléments spécifiques OSQ :

- Un groupe composé de 5 athlètes pourra s'échanger la balle. Il est fortement recommandé que la composition du groupe soit identique à chaque session d'entraînement;
- Aucune activité sous forme de partie ou ne permettant pas la distanciation physique de 2 m entre chaque participant ne sera permise;
- En situation d'exercice « lanceur-frappeur », aucun joueur ne peut prendre la position de receveur en raison de la distanciation;
- Utilisation du support t-ball de façon individuelle : un seul athlète peut utiliser le support t-ball à la fois et il doit être désinfecté à l'aide d'une lingette Lysol avant l'utilisation par un autre joueur;
- Les lanceurs peuvent se pratiquer à l'aide d'une cible (balles à usage unique pour chaque joueur).

Plan complet de reprise de [Softball Québec](#)

### Basketball

#### Éléments spécifiques OSQ :

- Le travail en petit groupe dans lequel le jeu supervisé sera limité au 1X1, 2X2, 3X3 **maximum**. Il est fortement recommandé que les sous-groupes restent les mêmes durant l'entièreté de la séance d'entraînement;
- Seulement les contacts qui font partie inhérentes du jeu peuvent être permis. Il est donc permis de s'approcher de l'adversaire pour lui enlever la possession du ballon;



- Le marquage d'un joueur adverse sans possession du ballon devra se faire d'une distance d'un bras, sans toucher et sans agripper l'adversaire.
- Exercices de passes à plusieurs joueurs (toujours en respectant la distance de 2 m entre chaque participant);
- Exercices de lancers, en conservant, dans la mesure du possible, son propre ballon.

Plan complet de reprise [Basketball Québec](#)

## **Boccia**

Éléments spécifiques OSQ :

- Si plusieurs terrains sont utilisés, il doit y avoir au moins 4 m de distance entre les terrains;
- Chaque joueur aura des boules identifiées (boule #1 = joueur #1);
- Seul l'entraîneur peut toucher et lancer le cochonnet;
- Seul l'entraîneur peut installer et démonter le terrain de boccia;
- Entraînements basés sur le développement des compétences individuelles et en double;
- Entraînements basés sur les techniques de lancer (roulé, pointé, placement).

## **Curling**

Éléments spécifiques OSQ :

- 4 personnes par pistes **maximum**;
- Les joueurs restent du même côté de la piste. Par exemple, si vous jouez sur la piste 2, marchez ou placez-vous toujours sur la ligne de côté de la piste 1. De cette façon, les joueurs pourront rester à 10 pieds l'un de l'autre
- Un seul brosseur est autorisé pour chaque pierre lancée. Il est interdit de prendre le relais (un deuxième brosseur prenant le relais à mi-chemin de la piste).

### Pierres

- Les pierres doivent être désinfectées au début de chaque séance.
- Les joueurs choisissent leurs deux pierres.
- Aucun échange de pierres pendant un match.
- Les joueurs ne doivent toucher aucune pierre autre que leurs propres pierres. Laissez le joueur qui lance la pierre suivante récupérer sa propre pierre.



- Insistez pour que les pierres soient alignées en une seule ligne dans les coins.

Plan complet de reprise de [Curling Québec](#)

## **Dynamophilie**

Éléments spécifiques OSQ :

- Il est fortement conseillé d'éviter le partage d'équipement;
- L'équipement d'entraînement doit être nettoyé entre chaque utilisation;
- Le port du masque est obligatoire durant l'entraînement.

Plan complet de reprise [d'Haltérophilie Québec](#)

## **Golf**

Éléments spécifiques OSQ :

- Les cartes de pointage et les crayons devront être apportés par l'athlète ou remis par l'entraîneur en quantité suffisante;
- Ne pas toucher les fanions;
- Lisser le sable dans les fosses avec les pieds ou un bâton;
- Mettre ses chaussures de golf dans le stationnement;
- Le golfeur est la seule personne qui pourra manipuler son équipement de golf; le débarcadère pour bâtons (bag drop) sera fermé. Chaque athlète doit avoir son propre matériel;
- Les voiturettes sans séparateur ne seront pas permises;
- Les voiturettes avec séparateur seront permises et pourront compter deux personnes par voiturette. Le chauffeur doit demeurer le même pour toute la durée de la ronde de golf.

Plan complet de reprise de [Golf Québec](#)

## **Gymnastique rythmique**

Éléments spécifiques d'OSQ :

- Il est proscrit de partager l'équipement pour la saison;
- Les chorégraphies de groupe sont proscrites;
- Le port du masque est obligatoire lors des temps d'attente.



Plan complet de reprise de [Gymnastique rythmique](#)

## Hockey intérieur

Éléments spécifiques OSQ :

- Les athlètes doivent arriver habiller;
- L'équipement devra être attribué aux athlètes en début de saison et ne pourra être partagé ou retourner à l'entraîneur avant le dernier entraînement;
- Les athlètes portent toujours leurs gants et gardent le même bâton tout au long d'une pratique, donc les anneaux peuvent être partagé (mais ne sont pas toucher par des mains);
- Si l'athlète veut enlever ses gants (pour boire de l'eau etc.) il faut laver ses mains
- Exercices de passes à plusieurs joueurs (toujours en respectant la distance de 2 m entre chaque participant);
- Exercices de tirs au but avec gardien (avec gants);
- Mise en forme individuelle de l'athlète, développement des qualités musculaires et cardiovasculaires (course, sprint, équilibre, flexibilité, endurance, force, puissance, etc.);
- Exercices de contrôle de l'anneau (entre les cônes, sur une ligne, dans un espace délimité);
- Exercices de feintes face à un cône;
- Exercices de feintes en 1 contre 1, 2 contre 2 et 3 contre 3;
- Forme jouée en 1 contre 1, 2 contre 2 et 3 contre 3 **maximum (+ gardien de but)**.

## Natation

Éléments spécifiques à OSQ :

- Seuls les nageurs autonomes devraient retourner à l'entraînement lors de la phase 2.
- Aucun bénévole ou entraîneur n'est autorisée dans le bassin d'eau;
- Bassin 25 mètres : 4 nageurs par couloir simple
- Bassin 50 mètres : 8 nageur par couloir simple
- Il faut garder 2 mètres de distance entre les nageurs. Cependant, des contacts accidentels, courts et sporadiques, inhérents au sport pratiqué sont permis;
- Aucun regroupement au bout des couloirs ou pour donner des consignes aux nageurs. Cependant les nageurs peuvent être regroupés au bout, toujours en respectant le 2m, pour avoir les conseils de l'entraîneur.



- Il faudra faire des départs échelonnés, les extrémités opposées, il faudra penser à la façon de communiquer avec les athlètes et le personnel.
- L'option de faire un circuit en s'assurant de voir les points de départ et d'arrivée.
- Réimaginer la natation. Il y aura peut-être moins de temps passé à l'eau mais plus à sec;

Plan complet de reprise de la [Fédération de natation](#)

### **Patinage artistique**

Éléments spécifiques à OSQ :

- Le patinage en couple est proscrit.

Plan complet de reprise de [Patinage artistique Québec](#)

### **Patinage de vitesse**

Éléments spécifiques à OSQ :

- 4 patineurs peuvent s'entraîner sur la glace en même temps.

Plan complet de reprise de la [Fédération de patinage de vitesse](#)

### **Quilles**

Éléments spécifiques OSQ :

- Maximum de 4 athlètes par allée, à condition que la distanciation de 2 mètres soit maintenue en tout temps;
- S'il est impossible de maintenir une distanciation de 2 mètres dans la zone d'attente de jeu, certains athlètes devront attendre dans un autre lieu;
- Les boules de quilles devront être désinfectées avant chaque lancer;
- Aucun changement d'allée n'est permis;
- Aucune nourriture n'est permise durant l'entraînement
- Seuls les déplacements jugés nécessaires sont permis entre les aires de jeu (ex : toilettes);
- Le port du masque est obligatoire durant les périodes d'attente;
- Les bénévoles préposés au marquage doivent porter le masque en tout temps et désinfecter les surfaces à contact.



## Soccer

Éléments spécifiques à OSQ :

- Forme jouée en 1 contre 1, 2 contre 2 et 3 contre 3 **maximum (+ gardien de but)**;
- Seulement les contacts qui font partie inhérentes du jeu peuvent être permis. Il est donc permis de s'approcher de l'adversaire pour lui enlever la possession du ballon;
- Le marquage d'un joueur adverse sans possession du ballon devra se faire d'une distance d'un bras, sans toucher et sans agripper l'adversaire;
- Exercices de passes à plusieurs joueurs (toujours en respectant la distance de 2 m entre chaque participant);
- Exercices de tirs au but avec gardien (avec gants), en conservant, dans la mesure du possible, son propre ballon;
- Mise en forme individuelle de l'athlète, développement des qualités musculaires et cardiovasculaires (course, sprint, équilibre, flexibilité, endurance, force, puissance, etc.);
- Exercices de contrôle du ballon (entre les cônes, sur une ligne, dans un espace délimité);
- Jonglerie;
- Exercices de feintes en 1 contre 1, 2 contre 2 et 3 contre 3.

Plan de reprise de la [Fédération de soccer](#)



## **Annexe D : Liste de contrôle du responsable de la sécurité**

Veillez confirmer que vous ou votre représentant avez satisfait aux considérations de sécurité suivantes avant chaque session d'entraînement :

- J'ai les formulaires de déclaration de conformité et les accords de participation de tous les athlètes qui participent à l'entraînement et j'ai des coordonnées d'urgence si un athlète doit partir immédiatement.
- Je sensibiliserai les athlètes à l'importance de la distanciation physique et de l'hygiène des mains.
- J'ai une trousse EPI (équipement de protection individuelle) comprenant les éléments suivants:
  - Lingettes désinfectantes et/ou vaporisateur désinfectant;
  - Masques (à des fins d'urgence, lorsque la distanciation physique ne peut être maintenue);
  - Gants (à garder dans la poche pendant la pratique).
- J'ai mis en place les signalisations et barrières physiques, y compris les zones d'entrée et de sortie.
- J'arriverai tôt pour préparer l'accueil des participants et mettre en place les stations de lavage des mains.
- Je prendrai toutes les mesures raisonnables pour m'assurer que tous les participants au programme maintiennent une distance de 2 m entre eux, de leur arrivée à l'entraînement jusqu'à leur départ.
- Je désinfecterai l'équipement entre chaque utilisation par des athlètes, et avant de le ranger après chaque session d'entraînement.



## Annexe E : Déclaration et entente relatives à la covid-19

**SPORT :** \_\_\_\_\_

**CLUB :** \_\_\_\_\_

### DÉCLARATION ET ENTENTE RELATIVES À LA COVID-19

Le présent formulaire s'adresse à toute personne qui est un athlète ou un bénévole de l'organisation ou un participant qui assiste à un événement, un programme ou une activité de l'organisation.

En signant ce formulaire, la personne mentionnée ci-dessous, ou son parent/tuteur, déclare que toutes les affirmations suivantes sont vraies :

La personne :

1. N'a pas conscience d'avoir la COVID-19.
2. Ne présente aucun symptôme connu de la COVID-19, comme de la fièvre, une toux, des difficultés respiratoires ou des malaises.
3. N'a pas voyagé à l'extérieur du pays au cours des 14 derniers jours.
4. N'a pas été consciemment en contact, au cours des 14 derniers jours, avec une personne qui :
  - a. est atteinte de la COVID-19;
  - b. présente des symptômes connus de la COVID-19;
  - c. est en auto-isolement depuis son retour au Canada.
5. Suis les directives recommandées du gouvernement concernant la COVID-19, comme pratiquer la distanciation physique.

De plus, en signant ce formulaire, la personne ou son parent/tuteur accepte ce qui suit :

En assistant ou en participant aux événements, programmes ou activités de l'organisation ou en se présentant dans les installations de l'organisation, la personne s'engage à :

1. Suivre les lois, les lignes directrices recommandées et les protocoles liés à la COVID-19 qui ont été émis par le gouvernement provincial/territorial, la municipalité locale et les médecins-hygiénistes locaux.
2. Suivre les lignes directrices et les protocoles liés à la COVID-19 qui ont été instaurés par Olympiques spéciaux.
3. Prendre les mesures suivantes si elle présente des symptômes de maladie, comme de la fièvre, une toux, des difficultés respiratoires, de l'essoufflement ou des malaises :
  - a. informer immédiatement un représentant de l'organisation de ses symptômes;



- b. énumérer les symptômes éprouvés et toutes les personnes avec lesquelles elle a été en contact dans les installations de l'organisation et lors des événements, programmes et activités de l'organisation;
- c. quitter les lieux ou les installations de l'événement, du programme ou de l'activité.

**POUR TOUTE PERSONNE AYANT REÇU UN DIAGNOSTIC DE COVID-19**

En signant ce formulaire, la personne mentionnée ci-dessous, ou son parent/tuteur, déclare que toutes les affirmations suivantes sont vraies :

1. La personne a reçu un diagnostic de COVID-19.
2. La personne a été déclarée non contagieuse par les autorités de santé publique provinciales/territoriales ou locales.
3. La personne a remis à Olympiques spéciaux Québec une confirmation écrite du médecin concernant son diagnostic et son rétablissement, ainsi que le présent formulaire de DÉCLARATION ET ENTENTE RELATIVES À LA COVID-19.

**Veillez cocher la case appropriée et signer ci-dessous.**

Je suis un athlète, un bénévole ou un participant. Je confirme que je comprends et que j'accepte les conditions énoncées dans le présent formulaire.

Date : \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Je suis le parent ou le tuteur légal de l'athlète, du bénévole ou du participant mentionné dans le présent formulaire. Je confirme que je comprends et que j'ai expliqué à l'athlète, au bénévole ou au participant les conditions énoncées dans le présent formulaire et que je les accepte en son nom. Je confirme également que j'ai l'autorité légale de signer ce document au nom de la personne. Je comprends qu'Olympiques spéciaux se fie à la véracité de ma déclaration selon laquelle j'ai cette autorité légale en tant que tuteur ou parent, et j'accepte de fournir à l'organisation tout document permettant de confirmer cette autorité, si elle en fait la demande. J'accepte également d'indemniser et de protéger l'organisation de tout préjudice ou coût si j'ai signé le présent formulaire de Déclaration et entente sans y être légalement autorisé.

Date : \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Nom de l'athlète/bénévole/participant pour qui je signe : \_\_\_\_\_



## **RAPPELS :**

- Il importe de rappeler à tous les participants qu'ils **DOIVENT** rester à la maison s'ils sont malades, s'ils présentent des signes ou des symptômes de la COVID-19 ou s'ils ont été exposés à une personne atteinte de la COVID-19. Ils sont encouragés à contacter leur fournisseur de soins de santé s'ils ne se sentent pas bien.
- Avant le début de tout événement ou de toute séance d'entraînement, formation ou compétition d'Olympiques spéciaux (durant les phases 1 et 2), tous les participants devront répondre à une série de questions. Ces questions visent à évaluer si un participant présente des signes ou des symptômes de la COVID-19. Un registre de tous les participants à un événement, une formation ou une séance d'entraînement doit être tenu, au cas où une personne présente recevrait un diagnostic de COVID-19 et qu'une recherche des contacts s'avérerait nécessaire.

## **AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ :**

Le Protocole d'accueil et registre des présences est fourni par Olympiques spéciaux Canada à titre d'information et d'orientation générale seulement. Il vise à aider les sections à élaborer leurs propres politiques et procédures. Il incombe aux sections de s'assurer que leurs politiques et procédures sont conformes aux directives actuelles en matière de santé publique ainsi qu'aux lignes directrices et exigences légales en vigueur dans leur province ou territoire et dans leurs municipalités. Bien qu'Olympiques spéciaux Canada se soit employé à fournir les indications les plus récentes, ce document ne peut être exhaustif et ne constitue pas un avis médical ou juridique.

## **Protocole d'accueil :**

1. Les responsables du programme doivent désigner un endroit où effectuer le protocole d'accueil qui permet une distanciation physique suffisante (2 m ou 6 pi). Les sections doivent désigner les personnes qui poseront les questions et prendront les présences à chaque séance. Si un athlète n'est pas en mesure de répondre lui-même aux questions ci-dessous, un membre de sa famille, un aidant ou un travailleur de soutien devra l'accompagner pour l'aider.
2. L'entraîneur, le bénévole ou la personne désignée doit poser les questions suivantes (renforcées par des éléments visuels et de vive voix, comme une affiche avec des symboles) :
  - a. Es-tu atteint(e) de la COVID-19?
  - b. Présentes-tu des symptômes connus de la COVID-19, comme de la fièvre, une toux, des difficultés respiratoires ou des maux de tête?
  - c. As-tu voyagé à l'extérieur du pays au cours des 14 derniers jours?
  - d. Au cours des 14 derniers jours, as-tu consciemment été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19, qui présente des symptômes connus de la COVID-19 ou qui est en auto-isolement depuis son retour au Canada?
  - e. Suis-tu les directives recommandées du gouvernement concernant la COVID-19, comme pratiquer la distanciation physique?
3. L'entraîneur, le bénévole ou la personne désignée doit consigner les noms, les réponses et les coordonnées des participants au registre des présences, au cas où ces renseignements seraient nécessaires à des fins de recherche des contacts ou de déclaration des cas.
  - a. Tout participant qui répond « Oui » à l'une des questions DOIT s'isoler du groupe (au minimum, rester à une distance de 2 m [6 pi] des autres et



- porter un couvre-visage), rentrer à la maison et être informé de contacter son fournisseur de soins de santé pour une évaluation.
- b. Tout participant qui présente des symptômes de la COVID-19 peut reprendre ses activités 10 jours après la disparition des symptômes OU doit fournir une autorisation médicale écrite à Olympiques spéciaux pour reprendre les activités plus tôt.
  - c. Tout participant qui reçoit un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 ou qui contracte la COVID-19 doit fournir une autorisation médicale écrite avant de reprendre ses activités physiques et sportives.

Tout au long de l'événement, de la séance d'entraînement, de la formation ou de la compétition, il importe de rappeler aux participants les protocoles de prévention des infections (p. ex. couvre-visage, distanciation physique, mesures d'hygiène, désinfection/nettoyage).



**Registre des présences d'Olympiques spéciaux (insérer le nom de la section)**

Nom de l'événement/programme : \_\_\_\_\_ Date de l'événement/programme : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Prénom et nom du participant	Type de participant (athlète, entraîneur, bénévole, personnel, partenaire de sports unifiés)	Nom et n° de tél. de la personne à contacter en cas d'urgence	A remis le formulaire de déclaration (O/N)	A remis le formulaire de renonciation (O/N)	A répondu aux questions du protocole (O/N)	Signes/symptômes de la COVID-19 (O/N)
Les formulaires de déclaration et de renonciation doivent être remis avant la première séance du sport/programme du participant. Une fois les formulaires remis, indiquer « S. O. » dans ces colonnes.						

Signature du responsable du protocole d'accueil et du registre des présences

Nom en lettres moulées : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Nom en lettres moulées : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**Annexe G : Formulaire de consentement et de renonciation pour la participation et d'exclusion des supports promotionnels**

**SPORT :** \_\_\_\_\_

**CLUB :** \_\_\_\_\_

**FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ET DE RENONCIATION POUR LA PARTICIPATION ET D'EXCLUSION DES SUPPORTS PROMOTIONNELS**

**Présentation du formulaire**

Ce formulaire constitue un accord entre vous et Olympiques spéciaux; cet accord est nécessaire lorsque vous participez à des programmes ou à des activités d'Olympiques spéciaux en tant qu'athlète ou bénévole. Il contient :

1. d'importantes conditions visant à assurer la sécurité et le bien-être des participants et à protéger Olympiques spéciaux;
2. la possibilité de refuser que votre photo ou voix soit utilisée dans les supports promotionnels d'Olympiques spéciaux.

Dans le présent document, « Olympiques spéciaux » désigne Olympiques spéciaux Canada, les sections provinciales et territoriales d'Olympiques spéciaux au Canada, Special Olympics International ainsi que tous les mandataires, employés et bénévoles de ces organisations.

**Veillez cocher la case appropriée :**

Je soussigné \_\_\_\_\_ déclare être majeur dans ma province ou mon territoire. Je m'inscris en tant qu'athlète d'Olympiques spéciaux et signe ce formulaire de consentement et de renonciation en mon nom.

Je soussigné \_\_\_\_\_ déclare être majeur dans ma province ou mon territoire. Je m'inscris en tant que bénévole d'Olympiques spéciaux et signe ce formulaire de consentement et de renonciation en mon nom.

Je suis le parent ou tuteur de \_\_\_\_\_, qui n'est pas majeur ou n'est pas en mesure de donner son consentement légal. Je signe ce formulaire de consentement et de renonciation au nom de cette personne.



## À savoir avant de signer le présent formulaire

Avant de signer ce formulaire, veuillez lire attentivement toutes les conditions ci-dessous. Si vous avez des questions au sujet de la signification des conditions, veuillez-vous adresser au personnel du bureau d'inscription (lors d'une inscription en personne) ou nous contacter à [info@olympiquesspeciaux.qc.ca](mailto:info@olympiquesspeciaux.qc.ca) (lors d'une inscription en ligne).

Le présent formulaire doit être rempli et signé par l'athlète ou bénévole s'il peut légalement donner son consentement; s'il n'est pas majeur ou n'est pas en mesure de donner son consentement légal, le formulaire doit être rempli par son parent ou tuteur.

## PARTIE N° 1 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

### Conditions pour TOUS les athlètes et bénévoles

- (1) Je comprends que les activités d'Olympiques spéciaux comportent des risques pour la santé et la sécurité, et qu'Olympiques spéciaux, ses entraîneurs, ses bénévoles, les responsables de ses sites, son personnel et ses mandataires ne peuvent pas raisonnablement éliminer tous ces risques. En signant le présent formulaire, j'accepte tous les risques inhérents à la présence ou participation à une activité d'Olympiques spéciaux. Je déclare et comprends également qu'Olympiques spéciaux se base sur ma déclaration indiquant que la condition physique et la santé mentale de la personne nommée dans ce formulaire lui permettent de participer aux activités auxquelles elle est inscrite.
- (2) Je conviens que la personne nommée dans ce formulaire doit respecter le Code de conduite d'Olympiques spéciaux en tout temps. Je conviens également qu'Olympiques spéciaux a le droit permanent de modifier son Code de conduite, et que l'athlète ou bénévole est lié par la version la plus à jour du Code. Je comprends que le Code de conduite s'applique partout où les programmes et activités d'Olympiques spéciaux ont lieu, y compris lorsque l'athlète ou bénévole est spectateur ou lorsqu'il voyage entre deux événements.
- (3) Je confirme que l'athlète ou bénévole nommé dans ce formulaire :
  - (a) n'a été reconnu coupable d'aucune infraction pénale (y compris en tant qu'adolescent dans le cadre de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*) ni condamné pour une infraction aux lois d'un autre pays qui constituerait une infraction pénale au Canada\*;
  - (b) n'a jamais été accusé d'une infraction pénale (à moins que l'accusation en question ait abouti à un acquittement ou une absolution inconditionnelle\*).



**[\* IMPORTANT : Si la déclaration ci-dessus est inexacte, ne signez pas le formulaire. Veuillez communiquer avec nous à [info@olympiquesspeciaux.qc.ca](mailto:info@olympiquesspeciaux.qc.ca) pour discuter de la situation. Les demandes des personnes qui possèdent un casier judiciaire pour des infractions non violentes ou qui font l'objet d'accusations pendantes pour des infractions non violentes pourraient tout de même être considérées, à la discrétion d'Olympiques spéciaux, à la participation de la personne concernée dépendra des détails de son cas.]**

- (4) Je conviens que je préviendrai Olympiques spéciaux immédiatement si l'athlète ou bénévole nommé dans ce formulaire est accusé d'une infraction pénale, et je comprends qu'Olympiques spéciaux peut demander une vérification du casier judiciaire de l'athlète ou bénévole à tout moment. Je conviens également que si le casier judiciaire de l'athlète ou bénévole n'est pas vierge ou qu'il existe une accusation au criminel contre lui, Olympiques spéciaux peut interrompre ou annuler sa participation, que l'accusation soit liée à Olympiques spéciaux ou non.
- (5) Je conviens qu'Olympiques spéciaux peut accepter ou non l'inscription d'un nouvel athlète ou d'un nouveau bénévole pour quelque raison que ce soit. Je conviens également qu'Olympiques spéciaux peut, pour quelque raison que ce soit, interrompre ou annuler la participation de toute personne inscrite à ses activités ou programmes. Cela comprend tout comportement qui, selon Olympiques spéciaux, constitue un risque pour le confort et la sécurité des personnes. Je conviens qu'Olympiques spéciaux a le droit d'exclure toute personne (y compris les parents et spectateurs) d'un de ses sites pour n'importe laquelle des raisons suivantes :
- (a) Selon Olympiques spéciaux, la personne a enfreint le code de conduite;
  - (b) La sécurité de la personne ou d'autres participants est en jeu;
  - (c) La personne n'a pas respecté les principes d'équité et de respect dus à tous les athlètes, entraîneurs et bénévoles.
- (6) J'autorise Olympiques spéciaux à prendre les mesures et à choisir les soins médicaux ou hospitaliers jugés préférables par un professionnel de la santé autorisé pour les soins et le traitement d'urgence de l'athlète ou bénévole si la personne à contacter en cas d'urgence mentionnée dans la demande ne peut donner son consentement à temps.
- (7) En signant ce formulaire de consentement et de renonciation pour la participation, en mon nom en tant qu'athlète ou bénévole, ou au nom de l'athlète ou bénévole en tant que parent ou tuteur, j'accepte :
- (a) de libérer, dans la limite permise par la loi, Olympiques spéciaux de toute responsabilité légale en lien avec ma présence ou participation aux activités d'Olympiques spéciaux. Cette libération s'applique également aux mandataires, au personnel, aux membres du conseil d'administration et à ceux de la direction, aux entraîneurs, aux athlètes, aux commanditaires et aux responsables des sites



- d'accueil d'Olympiques spéciaux, ainsi qu'aux autres participants (ci-après appelés « les parties d'Olympiques spéciaux »);
- (b) que cette libération concerne la personne qui signe le formulaire, l'athlète ou bénévole, et ses héritiers, personnes à charge et ayants cause (ci-après appelés « le participant »);
  - (c) que j'abandonne le droit du participant à toute réclamation, de quelque nature que ce soit, contre les parties d'Olympiques spéciaux, y compris toute réclamation pour des dommages de quelque sorte que ce soit associés à la participation de l'athlète ou bénévole aux activités d'Olympiques spéciaux.
- (8) Je confirme que je comprends les risques et dangers inhérents à ma participation aux événements d'Olympiques spéciaux, et en accepte l'entière responsabilité. Ces risques et dangers comprennent, sans s'y limiter :
- (a) Se blesser ou attraper une maladie (y compris la COVID-19);
  - (b) Être exposé à la COVID-19 ou à toute autre maladie transmissible ou attraper une telle maladie en étant à proximité ou en contact avec des personnes, des surfaces, des équipements, des installations ou d'autres objets susceptibles d'être infectés.

Je conviens que j'abandonne le droit du participant, dans la mesure permise par la loi, à toute réclamation contre les parties d'Olympiques spéciaux en ce qui concerne une maladie ou une blessure. Je conviens également que les parties d'Olympiques spéciaux ne sont en aucun cas responsables de toute maladie ou blessure du participant.

### **Conditions supplémentaires pour les bénévoles concernant la politique de confidentialité**

- (9) Je reconnais qu'en tant que bénévole, il est possible que j'aie accès aux renseignements personnels confidentiels d'autres personnes dans le cadre de mes tâches. J'accepte de relire régulièrement la Politique de confidentialité d'Olympiques spéciaux et de me tenir informé de la version la plus à jour, accessible à l'adresse <http://www.olympiquesspeciauxquebec.ca> ou sur demande à [info@olympiquesspeciaux.qc.ca](mailto:info@olympiquesspeciaux.qc.ca), et de respecter cette politique en tout temps lorsque je traite des renseignements personnels. Je conviens qu'une violation à la politique de confidentialité peut entraîner mon exclusion immédiate en tant que bénévole.



## **PARTIE N° 2 : EXCLUSION DES SUPPORTS PROMOTIONNELS**

### **Qu'est-ce qu'un support promotionnel?**

Les supports promotionnels incluent les photos, vidéos, entrevues et images sollicitées par Olympiques spéciaux lors de ses événements et activités. Olympiques spéciaux se sert de ces images et témoignages pour promouvoir son mouvement auprès du public, pour obtenir le soutien de commanditaires, entre autres, et pour développer son mouvement et le faire prospérer.

### **Qu'est-ce qu'une exclusion des supports promotionnels?**

En participant aux événements d'Olympiques spéciaux, vous lui accordez le droit d'utiliser des supports promotionnels qui comprennent votre photo ou votre voix (ou la photo ou voix de l'athlète ou bénévole pour qui vous signez ce formulaire en tant que parent ou tuteur).

**Si vous ne souhaitez pas que votre photo ou voix (ou celle de l'athlète ou bénévole) soit utilisée dans les supports promotionnels d'Olympiques spéciaux, vous pouvez le signaler** en cochant la case appropriée ci-dessous et en signant le formulaire. Le fait de refuser d'être dans les supports promotionnels ne vous empêche pas (vous ou l'athlète ou bénévole pour qui vous signez en tant que parent ou tuteur) de participer aux événements d'Olympiques spéciaux.

**REMARQUE :** Olympiques spéciaux s'engage à faire tous les efforts pour s'assurer que vous (ou l'athlète ou bénévole pour qui vous signez en tant que parent ou tuteur) ne vous trouvez pas dans ses supports promotionnels. Olympiques spéciaux pourrait ne pas être en mesure d'empêcher d'autres organismes ou personnes de prendre des photos des athlètes ou bénévoles lors de ses événements, ou d'utiliser ces photos.

**Seules les personnes qui souhaitent être exclues des supports promotionnels doivent cocher la case appropriée ci-dessous :**

Je suis majeur dans ma province ou mon territoire et je souhaite m'inscrire auprès d'Olympiques spéciaux en tant qu'athlète ou bénévole. Je refuse qu'Olympiques spéciaux utilise ma photo ou ma voix dans ses supports promotionnels.

Je suis le parent ou tuteur de l'athlète ou bénévole nommé dans ce formulaire de consentement et de renonciation pour la participation et d'exclusion des supports promotionnels. Je refuse qu'Olympiques spéciaux utilise la photo ou la voix de l'athlète ou bénévole dans ses supports promotionnels.



**Le présent document est un document juridique et en le signant, vous abandonnez tout droit de porter réclamation contre Olympiques spéciaux. Si vous signez en tant que parent ou tuteur, vous abandonnez le droit de la personne que vous représentez de porter réclamation contre Olympiques spéciaux.**

**Veillez cocher la case appropriée et signer.**

[  ] Je suis un athlète ou un bénévole. Je confirme que je comprends et que j'accepte les conditions énoncées dans le présent formulaire de consentement et de renonciation pour la participation et d'exclusion des supports promotionnels.

Date : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

[  ] Je suis un parent ou tuteur donnant son consentement légal au nom de l'athlète ou bénévole nommé dans ce formulaire de consentement et de renonciation pour la participation. Je confirme que je comprends et que j'ai expliqué à l'athlète ou bénévole les conditions énoncées dans le présent formulaire et que je les accepte en son nom. Je confirme également que j'ai l'autorité légale de signer ce document au nom de la personne nommée dans ce formulaire. Je comprends qu'Olympiques spéciaux se fie à la véracité de ma déclaration selon laquelle j'ai cette autorité légale en tant que parent ou tuteur, et j'accepte de fournir à l'organisation tout document permettant de confirmer cette autorité, si elle en fait la demande. J'accepte également d'indemniser et de protéger l'organisation de tout préjudice ou coût si j'ai signé le présent formulaire de consentement et de renonciation pour la participation et d'exclusion des supports promotionnels sans y être légalement autorisé.

Date : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_



## **Annexe H : Points à expliquer aux athlètes avant la reprise des sessions d'entraînement**

Ce questionnaire a été développé pour aider les athlètes à comprendre ce que l'on attend d'eux lors du retour au sport d'OSQ. L'objectif est de s'assurer que les athlètes sont bien préparés tout en vivant une expérience positive et sécuritaire.

Les athlètes qui souhaitent retourner aux programmes sportifs doivent avoir un membre de la famille, un soignant, un bénévole ou un contact d'urgence qui est en mesure de passer en revue les directives ci-dessous avec eux.

Nous voulons que le retour au sport soit une expérience sécuritaire et positive. Il est important qu'une évaluation honnête soit effectuée afin d'être en mesure d'évaluer si un athlète peut participer à une activité qui est affectée par la réalité de la COVID-19. Bien que les athlètes sont supervisés et soutenus par un entraîneur désigné, le ratio de 1 entraîneur pour 4 athlètes doit être appliqué.

**Le questionnaire doit être rempli par l'entraîneur-chef lors d'un appel avec l'athlète. Cette rencontre téléphonique doit avoir lieu avant la première session d'entraînement.**

**Veillez cocher les différents points afin de confirmer que l'athlète répond aux exigences énumérées.**

Nom de l'athlète : \_\_\_\_\_

Section locale : \_\_\_\_\_

Sport : \_\_\_\_\_

- L'athlète est inscrit à Olympiques spéciaux Québec. De plus, son formulaire médical doit être à jour pour la saison sportive 2020-2021. (S'il y a eu des changements médicaux récents, l'entraîneur doit être avisé avant de participer.)
- L'athlète a une personne -ressource qui est disponible par téléphone pendant sa session de pratique sportive, au cas où il serait nécessaire de le rejoindre en cas d'urgence.

Nom du contact: \_\_\_\_\_

Téléphone # 1 du contact: \_\_\_\_\_

Téléphone # 2 du contact: \_\_\_\_\_



**Questions à poser à l'athlète en lien avec les conditions requises de participation :**

- Est-ce que tu comprends que tu devras être à deux mètres de tout le monde (que ce soit les entraîneurs, les athlètes, les bénévoles et les parents) au moment de ton arrivée jusqu'à ton départ?
- Est-ce que tu comprends que tu devras rester à l'intérieur du terrain et ne pas être en contact avec le public?
- Est-ce que tu comprends que si les règlements ne sont pas respectés le programme devra fermer?
- Est-ce que tu comprends que si tu n'es pas capable de rester éloigné des autres, tu devras quitter la session d'entraînement ?
- Est-ce que tu comprends que tu ne peux pas participer aux programmes si :
  1. Tu présentes des symptômes de la COVID-19?
  2. Tu ne te sens pas bien?
  3. Quelqu'un avec qui tu habites est atteint de la COVID-19?
  4. Tu as voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours?
  5. Un membre de ta famille a voyagé à l'extérieur du Canada au cours de 14 derniers jours?

**Questions à poser à l'athlète en lien avec l'hygiène personnelle**

- Est-ce que tu comprends que tu devras te laver les mains à ton arrivée à l'entraînement?
- Est-ce que tu comprends que tu devras te couvrir le visage avec un masque lors des moments de pauses?
- Est-ce que tu comprends que tu dois éternuer dans ton coude ?
- Est-ce que tu comprends qu'aucune poignée de main, "high fives" et accolades ne seront permis?
- Est-ce que tu comprends qu'il n'y aura pas d'accès aux toilettes ?

**Questions à poser à l'athlète concernant l'arrivée et le départ du site d'entraînement**

- Est-ce que tu comprends que tu ne peux pas arriver au site d'entraînement plus que 5 minutes avant le début de la session de pratique?
- Est-ce que tu comprends que si tu arrives avant les entraîneurs, tu dois rester à 2 mètres des autres participants et attendre avant d'entrer dans la zone d'entraînement ?
- Est-ce que tu comprends que ton entraîneur devra te poser des questions sur ta santé avant chaque entraînement ?



- Est-ce que tu comprends que tu devras suivre les consignes données par ton entraîneur avant d'entrer dans la zone d'entraînement?
- Est-ce que tu es en mesure d'apporter ta propre bouteille d'eau ?
- Est-ce que tu comprends que tu dois arriver à l'entraînement déjà habillé?
- Est-ce que tu disposes d'un moyen de transport pour te rendre à l'entraînement?



## **Annexe I: Ressources**

Gouvernement du Québec:

<https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/reprise-activites-sportives/directives-reprise-activites-sportives/>

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/informations-generales-sur-le-coronavirus/>

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/>

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/trousse.aspx>

<https://www.inspq.qc.ca/>

Gouvernement du Canada :

<https://ca.thrive.health/covid19/fr>

<https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/publications/diseases-conditions/coronavirus/covid-19-handwashing/covid-19-handwashing-fra.pdf>

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/video/covid-19-bien-porter-masque-non-medical-couvre-visage.html>

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/video/covid-19-lavage-mains.html>

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/video/covid-19-super-laveurs-mains.html>

Croix-Rouge canadienne :

<https://www.redcross.ca/training-andcertification/first-aid-tips-and-resources/first-aid-tips/first-%20aid-protocol-for-%20an-unresponsive-personduring-covid-19>

---